
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2009

DÉCISION N° 2009 / 51 / ANB / 1

**PROJET D'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 16 ET RD 164 SUR L'ITINERAIRE ANCENIS-NORT-SUR ERDRE
-BOUVRON (LOIRE-ATLANTIQUE)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et son article R. 121-9,
- vu la lettre en date du 4 août 2009, reçue le 12 août 2009, du Vice-Président délégué du Conseil général de Loire-Atlantique et le dossier joint relatif au projet d'aménagement des routes départementales 16 et 164 sur l'itinéraire Ancenis-Nort-sur-Erdre-Bouvron,

- après en avoir délibéré,

- considérant que l'itinéraire est constitué de plusieurs tronçons pour lesquels la concertation a déjà été engagée et pour deux d'entre eux la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique déjà commencée,
- considérant que l'itinéraire figure au schéma routier du département de Loire-Atlantique approuvé en 2006,
- considérant que, si le raccordement à terme au futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes peut revêtir un caractère d'intérêt national, le projet répond d'abord à un souci d'aménagement du territoire départemental et de développement économique local,
- considérant toutefois que les impacts du projet sur les milieux naturel et agricole sont significatifs,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public sur le projet d'aménagement de l'itinéraire routier départemental Ancenis-Nort-sur-Erdre-Bouvron (RD 16 et 164).

Article 2 :

La Commission recommande au Conseil général de Loire-Atlantique de mener pour les tronçons n'ayant pas encore fait l'objet d'une procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, une concertation selon les modalités suivantes :

- la concertation aura pour but d'assurer l'information et l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques et sera placée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant et que la Commission nationale désignera,

- elle portera sur les objectifs assignés au projet, ses enjeux économiques et son intégration dans un contournement plus large, par l'Ouest, de l'agglomération nantaise,
- elle portera également sur les conséquences et enjeux environnementaux du projet, notamment son impact sur les milieux naturel et agricole.

Le Président



Philippe DESLANDES